

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1354

présenté par

Mme Thomin, Mme Pic, Mme Santiago, Mme Rabault, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel,
M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette,
M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli,
Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit,
Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud et
M. Vicot

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 32 par la phrase suivante :

« En particulier, un élargissement de la garde nationale au-delà des forces de sécurité et des armées sera étudié afin d'inclure d'autres participants institutionnels, comme la protection civile ou la Société nationale de sauvetage en mer, et ainsi valoriser des parcours d'engagement riches. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à promouvoir la garde nationale comme vecteur d'engagement et valoriser des institutions participantes au delà des seules forces de sécurité intérieure et des Armées. Un tel élargissement permettrait de renforcer ces débouchés.